

Québec, le 25 février 2003

Maître Jules Brière
Lavery, de Billy, avocats
925, chemin Saint-Louis, bureau 500
Québec (Québec) G1S 1C1

Objet : Commission sur le développement durable de la production porcine

Maître Brière,

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de mener la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec apprécie grandement que vous ayez accepté de la rencontrer, à titre d'expert, notamment pour discuter de votre rapport de consultation du 25 octobre 2000 sur certains problèmes d'application du régime de protection des activités agricoles en zone agricole.

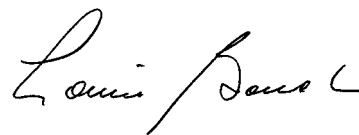
Cette rencontre se déroulera le vendredi 7 mars 2003 à 10 h, dans les locaux du BAPE, à l'adresse suivante : 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 à Québec. Par souci de transparence, l'ensemble des discussions sera enregistré par un sténotypiste et les transcriptions seront rendues publiques dans les différents centres de consultation de la Commission ainsi que dans le site Internet du BAPE.

Par ailleurs, vous trouverez, ci-joint, une pochette contenant divers renseignements concernant, entre autres, le mandat confié au BAPE ainsi que la constitution de la commission.

Toute information supplémentaire concernant cette rencontre et les travaux de la Commission peut être obtenue en vous adressant à maître Martin Lessard, conseiller juridique, ou madame Marie-Josée Méthot, coordonnatrice du secrétariat de la commission.

Au nom des membres de la Commission et en mon nom personnel, je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Maître Brière, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la commission,



Louise Boucher

p.j. Pochette informative du BAPE